

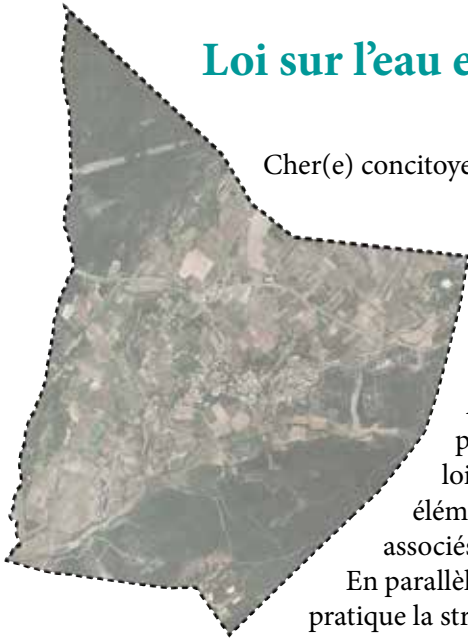
# URBANISME 2018

## COMMUNE DE MONTPEZAT - DÉPARTEMENT DU GARD

### DOSSIER SPÉCIAL BASSINS RÉTENTION



#### Loi sur l'eau et Urbanisme



Cher(e) concitoyen(e)s,

Lors de l'arrivée de l'équipe municipale en 2014, j'ai été informé par les services de l'état qu'un problème majeur et dangereux, en l'occurrence les bassins de rétention de la ZAC du Grès, bloquait le développement des projets d'urbanisme en cours comme je l'avais expliqué lors de la campagne électorale.

Au regard des éléments en ma possession et de la responsabilité qui incombe au premier magistrat de la commune, j'ai immédiatement décidé d'annuler le dossier loi sur l'eau qui avait été validé précédemment afin de recommencer l'étude avec les éléments réels, relatifs aux nouvelles constructions de la ZAC du Grès et des projets associés, Domaine de Bancel, Maison en partage et parcelles dites «Robert».

En parallèle, comme je l'ai déjà expliqué, il avait fallu annuler le PLU afin de pouvoir mettre en pratique la stratégie liée à ce problème.

Je me suis personnellement investi sur ce dossier très sensible et il a été mené sans concession entre les services de l'état, l'aménageur et la Commune. Toutes les décisions ont été discutées, contrôlées et validées. En ce qui me concerne j'ai posé une condition de base : «dès la première goutte d'eau qui tombe j'ai exigé qu'elle puisse être évacuée immédiatement en aval de toute construction». J'étais conscient du challenge que cela représentait mais la sécurité de mes administrés n'a pas de prix à mes yeux.

Pourtant le chemin vers les travaux n'a pas été facile, en effet, dès 2015 et à cause des fortes pluies qui se sont abattues sur notre région, la commune a été placée en catastrophe naturelle et malheureusement les dégâts occasionnés ont confirmé le problème majeur des eaux de ruissellement dans le Talweg, sous les bassins de rétention et aux abords du Valat de Gérancieux.

Il reste un côté positif de cette période difficile, en effet, nous avons pu refaire pratiquement 6kms de voirie, dont la création d'une voie digne de ce nom : le chemin de St-Comes, grâce aux aides de l'état.

C'est à ce moment-là que j'ai pris la décision, en accord avec l'équipe majoritaire municipale, de poser une buse d'évacuation des eaux pluviales en attente vers l'aval de toute construction. Pour ce faire j'ai signé une convention avec M. Trintignan, que je remercie encore pour sa compréhension, qui permettait l'achat de la surface nécessaire à la construction d'une noue de canalisation des eaux en sortie de buse... dont les travaux viennent de s'achever.

Alors il est vrai que cet investissement, très peu onéreux, à l'époque est resté 3 ans en attente de connexion sous le bitume enrobé neuf créé pour les riverains du chemin de St-Comes. Cependant, aujourd'hui cette action stratégique prend toute sa dimension et j'en suis très fier et heureux car «Gouverner c'est prévoir» (Ch. De Gaulle).

A travers la présentation de ce dossier spécial, l'équipe municipale souhaite que toute la population puisse être informé des moyens mis en œuvre pour créer des ouvrages structurants, constater que l'équipe au travail avec la participation citoyenne est à l'écoute des problèmes et les règles... et enfin que l'argent public est investi pour des travaux essentiels qui sont priorisés et dirigés vers les besoins de tous.

Je veux remercier avec force l'ensemble de l'équipe municipale, les commissions citoyennes, les cabinets conseils et les services de l'état dans leurs domaines spécifiques, qui travaillent avec détermination et professionnalisme pour accompagner notre projet commun

A bientôt.

**Jean-Michel ANDRIUZZI**  
*Maire de Montpezat*

## Travaux suite à Loi sur l'eau ajout bassins rétention - Synthèse

Ajout de 2 bassins de rétention 2018:

BR5 → 1249m<sup>3</sup>  
BR4 → 811 m<sup>3</sup>

Bassins de rétention existants:

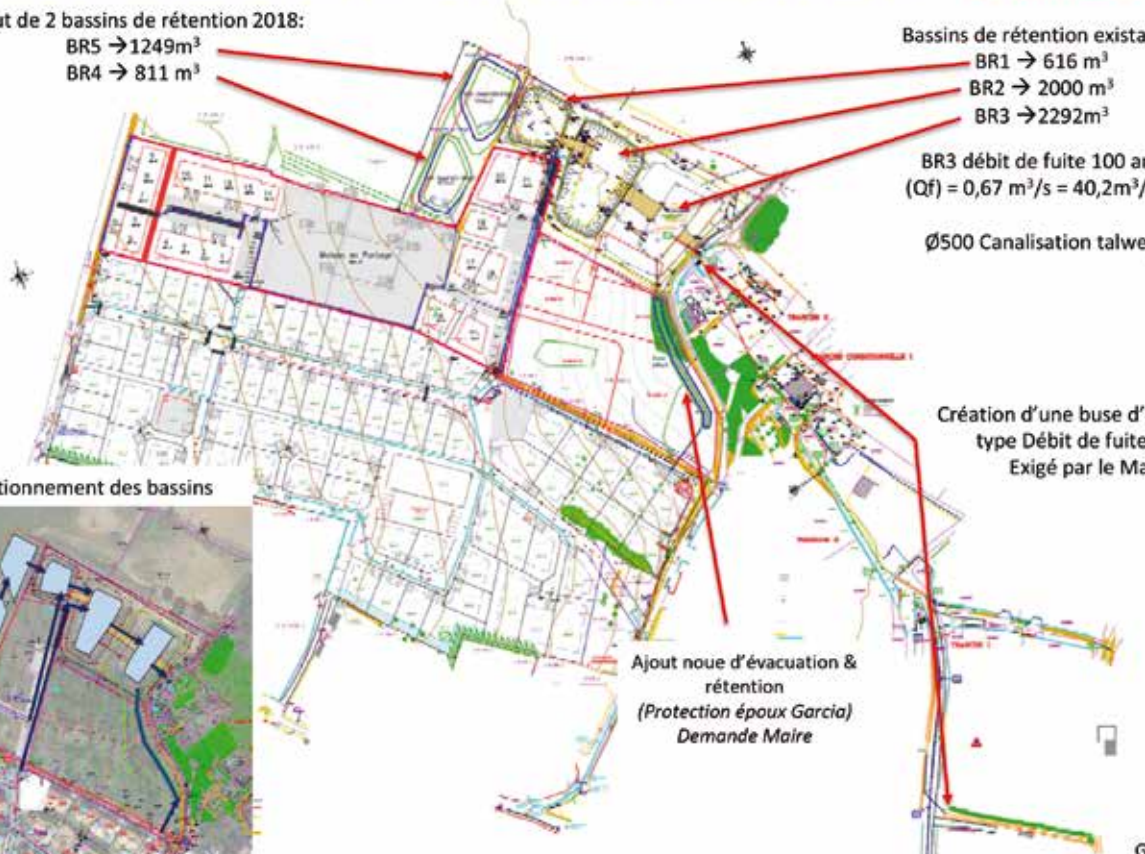
BR1 → 616 m<sup>3</sup>  
BR2 → 2000 m<sup>3</sup>  
BR3 → 2292m<sup>3</sup>

BR3 débit de fuite 100 ans  
(Qf) = 0,67 m<sup>3</sup>/s = 40,2m<sup>3</sup>/mn

Ø500 Canalisation talweg

Création d'une buse d'évacuation  
type Débit de fuite Ø 500  
Exigé par le Maire

Fonctionnement des bassins



Ajout noue d'évacuation & rétention  
(Protection époux Garcia)  
Demande Maire

Valat  
Gérancieux

## Travaux suite à Loi sur l'eau ajout bassins rétention – Données

Les volumes disponibles ont été estimés aux valeurs suivantes :

Bassin	V préconisé	H moyenne utile (m)	V utile (m <sup>3</sup> )	Orifice vidange	Déversoir	
					L (m)	H (m)
BR1	-	0,95	485	Ø160	4	0,30
BR2	1 985	1,70	2 002	Ø160	9	0,20
BR3	2 000	1,75	2 292	-	5	0,30

Tableau 8 : Caractéristiques des ouvrages de compensation existant

	BR1	BR2	BR3	BR4	BR5
	Existant	Existant	Existant	A créer	A créer
S miroir (m <sup>2</sup> )	550	1705	1940	685	845
Cote fond (mNGF)	145.95	144.50	142.50	151.20	148.45
Cote déversoir (mNGF)	147.25	146.20	144.32	152.70	150.41
H utile (m)	1.30	1.7	1.82	1.50	1.96
V utile (m <sup>3</sup> )	616	2000	2292	811	1249
Orifice	Ø280	Ø160 + 2 Ø400 à 0,5 du fond	Ø500	Ø290	Ø230
L Déversoir (m)	5	9	5 + 10	4	5
h Déversoir (m)	0.2	0.2	0.3 *	0.2	0.2
Q <sub>capa</sub> dev	0.75	1.35	4.15	0.60	0.75
Exutoire orifice	BR2	BR3	Ø500 sous talweg	BR5	BR1
Exutoire déversoir	BR2	BR3	talweg	BR5	BR1

→ Créés 2ème trimestre 2018

→ 1) Soit 2060 M<sup>3</sup> de rétentions supplémentaires

2) + débit de fuite 2412M<sup>3</sup>/h = BR3 évacué en moins de 1h

3) Une Noue de récupération des eaux qui protège le chemin de Gérancieux & Maison Garcia

Tableau 9 : caractéristiques des ouvrages de compensation.

- Travaux suite à Loi sur l'eau ajout bassins rétention



- Travaux suite à Loi sur l'eau  
Création Noue d'évacuation vers bassin BR3



- Travaux suite à Loi sur l'eau Raccordement buse d'évacuation à bassin BR3



- Travaux suite à Loi sur l'eau Raccordement buse d'évacuation à bassin BR3



- Travaux suite à Loi sur l'eau Raccordement buse d'évacuation vers bassin BR3
- Création regard sortie bassin
- Des regards spécifiques son créés tous les 60m maximum

- Terrain Trintignan



- Les travaux d'évacuation sur Parcelle B854 (Trintignan) seront terminés avant fin Septembre 2018
- Coût des travaux : ≈ 280 000 € pour la sécurité de nos administrés
- Coût pour la commune 0 €